

# LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE : à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'EGYPTE, chez les principaux Libraires.—à

PARIS, à la Librairie Nouvelle, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'Abonnement, par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie.

PRIX DE L'ABONNEMENT.		INSERTIONS.		POUR TOUT CE QUI CONCERNE	
ALEXANDRIE et L'EGYPTE	Six Mojs. 30 Francs. Un An, 35    "	Annonces .....	50 Centimes la Ligne	la Rédaction et les Annonces, s'adresser au Bureau du Journal	
ETRANGER .....	Six Mojs, 25    " Un An, 45    "	Réclames.....	1 Franc la Ligne		
		Prix du Numéro.....	1 Franc.		

## DEPECHEs TÉLÉGRAPHIQUES.

—  
AGENCE REUTER.

Le *Provincial Correspondenz* dit que l'accord qui règne entre les Puissances concernant la question Turco-Egyptienne encourage l'espoir d'un arrangement prompt et paisible de cette question.

Alexandrie, le 14 Septembre 1869.

Nous étions bien décidés à ne plus nous occuper de la presse locale, et à laisser ses at-taqués sans réponse, quoi qu'elle dise contre nous.

Cependant aujourd'hui, deux journaux aux gages du Gouvernement, l'un dont nous avons renoncé à prononcer le nom dans cette feuille, l'autre *l'Avvenire d'Egitto* nous attaquent avec un ensemble, une identité d'arguments et une similitude d'expressions qui nous font voir que l'article a été dicté et qu'il vient de plus haut. C'est donc autant au Gouvernement qui le paye, qu'au journal qui traduit la pensée du Gouvernement que nous allons répondre.

Nous relevons l'accusation dans *l'Avvenire d'Egitto*.

Ce journal nous accuse de compromettre le Gouvernement Egyptien au moyen d'insultes, que nous voulons faire croire autorisées, contre sa majesté le Sultan.

Quand on accuse un journal d'insultes, envers un Souverain, on le cite, c'est le meilleur moyen de prouver. Nous défions le rédacteur de *l'Avvenire* de trouver dans nos colonnes une seule insulte à la personne du Sultan ; et comme il ne trouvera rien, nous tenons le journal et celui qui a inspiré l'article, pour des calomniateurs.

Et nous sommes d'autant plus à notre aise pour les traiter ainsi, que l'article ajoute, que nous voulons faire remonter jusqu'au gouvernement égyptien la responsabilité des injures, que prétend-il, nous adressons au Sultan.

Quand nos adversaires ont-ils vu que nous cherchions à mettre en quelque circonstance que ce soit, notre responsabilité à couvert derrière les autres ? Nous avons toujours combattu à poitrine découverte, nous n'avons jamais permis à personne de nous dire que nous n'acceptons pas la responsabilité de nos actes et que nous ayons reculé devant leurs conséquences.

Il faut bien peu nous connaître, et ne rien savoir des agissements du Gouvernement Egyptien, pour penser que nous attendons son autorisation, pour dire le fonds de notre pensée sur le gouvernement ottoman.

On nous accuse aussi de compromettre le Khédive sous le prétexte de le défendre, en faisant supposer que la population égyptienne ne lui est pas favorable.

Il y aurait à cet égard un bon moyen pour nous confondre et nous le proposons sans hésiter au Gouvernement égyptien. Qu'il laisse faire une enquête sur ce point par un Délégué de la Porte.

Et si l'enquête est favorable au Gouvernement Egyptien, nous nous engageons à la publier et à répéter, sur tous les tons, que les fellahs n'ont jamais été plus heureux et que c'est avec enthousiasme et dans la plénitude de leur liberté que les cheiks des villages ont signé qu'ils étaient comblés de bienfaits par leur Souverain.

*L'Avvenire* ajoute : « que le *Progrès* ne « dise pas qu'il est en droit de blâmer les actes « de l'administration. ce n'est pas au moment « de la lutte, lorsque les plus chers intérêts du « pays sont en jeu, qu'on doit toucher les ques- « tions de réforme ; ce n'est pas non plus le « moment de donner des armes à ses adversai- « res pour répondre victorieusement. »

Si nous comprenons bien l'argument que le Gouvernement met dans la bouche de *l'Avvenire*, les actes de l'administration sont blâmables, mais le *Progrès Egyptien* choisit mal le moment de formuler son blâme ; le *Progrès Egyptien* fournit aux adversaires du Gouvernement des armes qui leur permettent de répondre victorieusement, mais son tort est de fournir ces armes au moment de la lutte. Il aurait dû attendre un moment plus favorable.

Et voilà comment les amis du Gouvernement Egyptien, des gens qu'il paie, qui lui coûtent très cher, prennent sa défense !

Vraiment cela fait pitié !

Le proverbe a cent fois raison, *mieux vaut un franc ennemi qu'un maladroit ami.*

Celui qui a écrit l'article de *l'Avvenire d'Egitto* est un maladroit ami, nous l'avons démontré.

Sommes nous un ennemi déclaré ?

On nous dit assez haut dans l'article que nous citons, que nous manquons de franchise

en nous déclarant les amis de la dynastie, lorsque nous cherchons à ruiner cette dynastie par sa base, par nos insinuations.

Où donc *l'Avvenire* a-t-il vu *Le Progrès* faire des insinuations ? Nous lui disons une fois pour toutes, ce n'est pas par des insinuations que procède le *Progrès Egyptien*, toute notre collection est là pour en faire foi : C'est sur des faits que nous basons nos raisonnements et si un reproche peut nous être adressé, c'est de poser peut-être un peu brutalement les questions, mais la brutalité ne marche qu'avec la franchise, et quand nous avons avancé un fait, nous en ayons toujours offert la preuve et nous offrons encore la preuve de ceux que *l'Avvenire* appelle des insinuations ; mais on ne l'acceptera pas ! et alors l'on n'aura pas le droit de nous dire que nous procédons par insinuations.

Nous avons souvent fait notre profession de foi à l'égard de la dynastie, nous avons toujours dit que les questions de personnes nous touchaient peu, que nous ne recherchions que l'intérêt de l'Egypte :

Nous avons dit et répété que l'intérêt de l'Egypte était de rester sous le gouvernement des successeurs de Méhémet Ali et d'éviter de retomber sous l'administration de la Porte ; nous avons dit au Gouvernement de l'Egypte sur tous les tons : Améliorez vos finances, votre administration, réduisez les impôts, et vous recueillerez les sympathies de l'Europe, et l'Europe sera votre plus ferme appui contre les velléités envahissantes de la Porte.

Est-ce le fait d'un ennemi ? Est-ce manquer de sincérité ?

Vous nous reprochez notre défaut de franchise, imprudents amis que vous êtes ! Que faisiez vous donc, qu'écriviez vous dans vos journaux à l'époque où la lutte n'existait pas, ou il n'y avait pas d'ennemis à qui fournir des armes contre le Gouvernement Egyptien ?

A cette époque vous ne cessiez d'entonner des cantiques de louanges sur tous les actes de l'administration, de chanter des *Te Deum* d'actions de grâces pour remercier la Providence d'avoir fait avorter de ridicules complots qui n'ont jamais existé que dans des imaginations malades. Etait-ce franchise de votre part ? Non. Car vous n'hésitez pas à nous dire :

« Si le temps des récriminations était venu,

« nous qui ne servons pas seulement le Prince actuel mais la dynastie Égyptienne depuis 23 ans, il nous serait facile de rechercher les fautes commises et indiquer librement ceux qui en ont été les auteurs ou les conseillers; mais en ce moment ce n'est pas là notre préoccupation. »

Eh quoi ! vous avez des récriminations à faire contre le Gouvernement ? Vraiment, c'est à nous de confondre ; mais le moment viendra, (espérons que ce sera prochainement) où vous ferez ces récriminations, où vous découvrirez les nombreuses fautes commises et vous indiquerez, en hommes libres, ceux qui ont été les auteurs et les conseillers de ces fautes.

Et voilà comment parlent les journaux qui reçoivent les inspirations salariales du Gouvernement !

Eh bien, dût notre conseil déplaire encore au Gouvernement, nous lui dirons : Défaites-vous bien vite de ces amis qui découvrent vos fautes et savent qu'elles sont nombreuses, qui en connaissent les auteurs et les conseillers et qui choisissent leur temps et leur convenance pour vous ouvrir les yeux ; qui ne sont francs avec vous que lorsqu'ils jugent eux-mêmes que le moment de vous parler avec franchise est venu, et qui dans les moments difficiles, dans ceux où vous êtes dans les ardeurs de la lutte, mettent la vérité dans leur poche pour ne vous la faire connaître qu'à leur jour et à leur heure.

Ces gens là ne gagnent pas leur salaire.

Et ce sont ces journalistes qui nous invitent à suivre leur bannière, qui s'offrent à nous conduire à la défense de l'autonomie de l'Égypte !

Nous refusons positivement de les suivre.

La question Turco Égyptienne n'est pas encore arrivée à sa solution. On a vaguement dit ici que les ambassades Européennes à Constantinople auraient fait engager le Khédive à ne pas tarder plus longtemps à venir à Constantinople ; en tous cas, cette invitation n'aurait pas produit grand effet sur Ismail-Pacha, car il est toujours ici, et rien n'annonce qu'il s'apprête à partir.

Les journaux Européens s'occupent toujours de la question, et si quelques uns la considèrent comme en voie d'apaisement, d'autres n'ont pas la même confiance, et il semble même que ces derniers reprennent, avec plus d'acharnement que jamais, leurs attaques passionnées contre la Vice-roi.

Le *Mémorial Diplomatique* ne perd pas sa confiance en un prompt arrangement, il s'exprime ainsi :

« Quoi qu'en disent certains journaux, le conflit turco-égyptien touche à son terme. En réalité, sauf sur un point, qui est celui relatif aux acquisitions par le Khédive d'armes et de navires cuirassés, pour lesquelles une autorisation de la puissance suzeraine était nécessaire, les faits articulés contre le Vice-roi n'offrent aucune gravité et se prêtent facilement à une justification complète. Pour les impôts, par exemple, comment la Turquie arriverait-elle à prouver qu'ils sont excessifs en Égypte ? Le firman de 1841 dit bien qu'ils y seront perçus en général selon le mode équitable adopté par la Porte ; mais il ajoute aussi que si le mode de perception en usage dans l'ensemble de l'Empire est reconnu avoir des inconvénients dans cette province, le Vice-roi aura le droit d'en rechercher un autre et d'y recourir. On voit par là que si, comme nous en avons la certitude, Ismail-Pacha a protesté de sa ferme résolution de ne pas sortir de la situation qui lui est faite par l'acte de 1841

révisé en 1867, s'il a hautement désavoué, en s'appuyant sur les témoignages des Cours européennes, les velléités d'indépendance qui lui ont été attribuées, enfin s'il a exprimé l'intention de se rendre ultérieurement à Constantinople pour effacer de l'esprit du Sultan toutes les préventions qui ont pu y trouver place dans ces derniers temps, la Porte a dû s'empresser de prendre acte de l'attitude d'Ismail-Pacha et s'abstenir de soulever de nouvelles difficultés. La seconde lettre vizerielle dont Taalat-Pacha est porteur est donc conçue dans les termes les plus conciliants. Elle a pour objet essentiel de fixer les conditions auxquelles, suivant la Porte, les assurances du Vice-roi revêteraient un caractère authentique. »

On le voit, suivant le *Mémorial Diplomatique*, les faits n'offrent aucune gravité ; il n'y a guère que les acquisitions d'armes et de vaisseaux qui ne se justifient pas. Il y a bien une petite difficulté quant au mode de perception des impôts, mais ce journal pense qu'il ne restera plus après qu'à fixer les conditions auxquelles, suivant la Porte, les assurances du Vice-roi revêteraient un caractère authentique, et tout s'arrangera.

Et cependant, c'est là précisément qu'est la grosse difficulté, le *Mémorial Diplomatique* ne semble pas l'apercevoir ; c'est la question des garanties que demande la Porte qui empêche une prompt solution du conflit, et qui le rendra interminable, si la Porte n'abandonne pas ses exigences.

Nous avons, quant à nous, conseillé au Vice-roi de ne pas consentir de garanties humiliantes, et pour cela, on nous a traités d'ennemis du Sultan et du Vice-roi ; et si nous en croyons tout ce qu'on se dit, on en exige à Constantinople de telles, que le Khédive hésite encore à les accepter.

Comme le dit fort bien le *Mémorial*, c'est dans le firman de 1841 qu'il faut chercher la solution de la question relative à la perception de l'impôt.

Or, le firman de 1841, dit tout ce qu'on veut sur ce point ; il dit que l'impôt sera perçu suivant le mode suivi à Constantinople, à moins que ce mode de perception n'ait des inconvénients dans la province. Et le Vice-roi revendique pour lui le droit de trouver que le mode employé en Turquie ne convient pas à l'Égypte ; le Grand-Vizir, au contraire, veut être seul juge de la question.

Nous avons bien raison de dire que ce firman de 1841 avait besoin d'être révisé, et que c'était le moment pour les puissances de s'en occuper et de fixer plus nettement les relations politiques et administratives entre la Turquie et l'Égypte.

De son côté l'*Opinion Nationale*, dans un article que nous reproduisons plus loin, insiste vivement sur la nécessité de réviser le firman de 1840-1841.

C'est là qu'est la solution de la question Turco-Égyptienne et peut-être aussi la solution de la question d'Orient dont le spectre se dresse sans cesse au chevet des chancelleries Européennes. Que les cabinets Européens se mettent donc à l'œuvre.

Voilà assez longtemps que dure le conflit entre la Turquie et l'Égypte ; il paralyse les transactions, il compromet les finances, il empêche l'adoption des mesures que commande la situation à l'intérieur ; il faut y mettre un terme dans l'intérêt de l'Europe et dans celui des parties en lutte.

Le Porte prétend qu'il ne s'agit que d'une

affaire intérieure, que seule elle est compétente pour la régler. Est-ce l'avis de l'Europe ? Si c'est l'avis de l'Europe, qu'elle abandonne l'Égypte à son malheureux sort et qu'elle la laisse retomber sous le joug de la Turquie ; elle en portera bientôt la peine.

Si, au contraire, l'Europe croit qu'elle a le droit d'intervenir dans une question qui touche à l'équilibre Européen, qu'elle a des intérêts sérieux à protéger, ceux des Européens qui sont venus établir leur commerce, leurs affaires en Égypte, ceux des capitalistes qui ont versé leur argent dans les nombreux emprunts Égyptiens, si elle croit qu'elle a intérêt à ce que le Gouvernement Égyptien jouisse d'une certaine autonomie et d'une certaine indépendance pour assurer la liberté du commerce de l'Orient et la sécurité du transit de toutes les marines marchandes du monde, qu'elle évoque la question devant elle et qu'elle refasse les traités de 1840-1841.

Mais, si prenant en main la cause de l'Égypte, elle stipule en sa faveur, qu'elle en exige en retour tous les progrès, toutes les améliorations toutes les garanties que nous ne cessons de demander, c'est le moment de le faire quoiqu'en dise la presse officieuse et salariée du pays

On lit dans l'*Opinion Nationale*.

Une dépêche privée de Constantinople annonce que le Grand-Vizir a reçu la réponse du Vice-roi d'Égypte, et qu'elle est des plus conciliantes.

C'est le cas pour les cabinets européens d'intervenir énergiquement auprès de la Sublime Porte, d'exiger la révision des traités de 1840-1841, et de régler, conformément aux principes de la justice et aux intérêts de l'Égypte, la situation respective du Sultan et du Vice-roi.

S'ils ne se sont pas bien pénétrés de cette nécessité, s'ils reculent devant une négociation, délicate, mais nécessaire, nous recueillerons dans l'avenir les fruits de leur coupable indifférence.

Il arrivera, dans un temps que nous ne saurions déterminer, et en raison même des vices inhérents aux conventions de 1841, qu'une lutte à mort, éclatant entre l'Égypte et la Turquie, mettra en feu tout l'Orient et il se produira, dès à présent, des faits d'une haute gravité, capables de jeter l'Égypte dans un véritable désarroi.

Les populations de la vallée du Nil sont déjà écrasées d'impôts nécessités par l'avidité de la Sublime Porte. Or la détresse financière est plus grande que jamais à Constantinople, et si les Puissances européennes ne se placent pas résolument entre le Khédive et le Sultan, on va imposer au Vice-roi, pour prix de la réconciliation, des conditions désastreuses.

Nous lisons avec attention les journaux et les lettres qui arrivent en grand nombre du Caire et d'Alexandrie, et nous retrouvons la même crainte partout exprimée. On sait, sur les bords du Nil, par une longue, par une douloureuse expérience ce qu'il faut attendre de la générosité de la Sublime Porte. Une correspondance adressée de Constantinople à l'Agence Havas ne peut que confirmer ces appréhensions et surexciter encore ces alarmes.

Cette correspondance nous apprend que le budget récemment publié présente un déficit de 50 millions de francs qui en réalité, doit dépasser, et de beaucoup, le chiffre avoué. Comment comblera-t-on ce déficit ? Comment fera-t-on face aux besoins les plus pressants, aux dépenses prévues et imprévues ?

On négocie il est vrai un nouvel emprunt ; mais cette somme se trouvera rapidement absorbée, et dans une situation si difficile, on n'hésitera pas, sans doute, à tirer sur le Vice-roi à boulets rouges et à sucer l'Égypte jusqu'à la moelle.

Ne serait-il pas temps d'en finir avec un régime si abusif et si odieux, et ne jugera-t-on pas opportun de mettre l'Égypte en mesure

de se développer avec le fruit de son travail, au lieu de l'obliger à suer sang et eau pour remplir le trésor du Sultan, le tonneau des Danaïdes ?

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Les dépêches de Londres du 7 et du 8 nous, annoncent une forte dépréciation sur les valeurs Égyptiennes. Ce n'est pas, croyons-nous aux bruits qui ont couru sur la santé de l'Empereur qu'il fait attribuer uniquement cette baisse, mais bien à la situation actuelle du pays. Le Gouvernement ne doit point se faire illusion, l'Europe a les yeux sur notre pays, et voit avec un certain effroi la rapidité avec laquelle s'emploient les sommes qu'elle lui envoie. Les dernières affaires traitées à Paris et celles traitées en Égypte, après un emprunt aussi important que celui contracté l'année dernière, ne sont pas de nature à inspirer grande confiance et on comprend parfaitement qu'en présence de pareilles données on désire des éclaircissements. Il ne faut donc pas que le Gouvernement recule devant la publication d'une situation franche et nette. La Turquie vient de lui en donner l'exemple en publiant son budget avec une franchise à laquelle nous n'étions guère habitués. S. A. Le Vice-roi, dans sa réponse à la lettre du Grand-visir, nous dit qu'une assemblée des délégués a le droit d'apprécier et de fixer le budget de chaque année, et, selon les circonstances, l'augmentation ou la diminution de l'impôt. Pourquoi donc ne pas publier le budget, puisque c'est l'intention Vice-Royale? Un seul a vu le jour et encore semblait-il n'avoir pour but que de cacher la vérité sur la véritable situation financière. Il faut que la lumière se fasse, sans cela toute confiance se perdra en Europe, et du moment, où l'Égypte sera livrée à ses propres ressources, nous croyons qu'il lui sera difficile de servir l'intérêt d'une dette de près d'un milliard.

La Banque Ottomane vient d'être victime d'un vol qui s'est accompli avec une audace peu commune et dont les auteurs jusqu'à ce jour, n'ont pu être découverts. Le 30 août une personne présentait à cette Banque une assignation ou chèque au porteur de 500 liv. Sterling, fournie par un de ses clients bien connu et qui avait toujours avec elle un mouvement de fonds assez important. On fut d'abord étonné de voir l'assignation porter le N° 1, mais tout le restant paraissant parfaitement en règle et toute réflexion faite, on supposa que le client recommençait un nouveau livret d'assignation. On ne s'aperçut point sur ce fait et on paya. La Banque Ottomane ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle avait été victime d'un faux et d'un vol. La Police locale et même celle organisée tout récemment par les soins de S. E. Colucci bey fut immédiatement avisée et promit de faire les recherches qui seraient en son pouvoir. Mais devant son impuissance la Banque Ottomane vient d'être obligée de publier dans toute la ville qu'elle mettait une récompense de 500 Livres Sterling à la disposition de la personne qui pourrait lui faire quelques révélations précises.

Ceci est une leçon pour tous les établissements de notre place et la confiance avec laquelle se fait généralement le service des assignations mérite sérieuse réflexion. Il serait bon que l'on s'entendit sur les moyens à employer pour prévenir pareille fraude et il nous semble qu'il serait temps de prendre une mesure générale. Pourquoi donc les Banquiers ne délivreraient-ils pas eux-mêmes à chacun de leurs clients des livrets à souche, ayant quelques signes distinctifs dans le courant de leur rédaction et parfaitement numérotés à chaque page. Le client aurait la responsabilité de ce livret et devrait soigneusement le renfermer. Si ce moyen n'avait pas toute l'efficacité voulue, du moins il pourrait donner plus de sécurité et n'entraverait nullement les transactions.

**ASPECT DU MARCHÉ.**

La semaine s'est écoulée dans des conditions identiques à celles de la semaine dernière. Les

Bons à longue échéance toujours offerts aux prix de notre cote, sans affaires ou presque rien pour les bons à courte échéance.

Quelques assignations à courte échéance, sur la Daira de S. A. le Vice-Roi, provenant d'achats faits par elle en charbon et autres, s'offraient de 4 à 4 1/2 p. 0/0 par mois.

Malgré la baisse qui nous est signalée en Europe pour l'emprunt Égyptien 1868 nos cours se maintiennent et nous clôturons à 75 3/4 pour le comptant et 76 1/4 à 76 3/8 pour flu courant.

Les changes sont toujours soutenus avec peu de papier et très peu d'acheteurs. Cependant au dernier moment nous remarquons une certaine faiblesse et même une légère baisse.

**FAITS DIVERS.**

Tous les beys et les e-fen-lis de la Cour sont dans la jubilation. Les complications politiques les touchent peu la perspective seule des plaisirs que l'hiver leur réserve au Caire, les tient en éveil.

Le journal officiel *l'Égypte* nous dit en effet que : « Tout se prépare au Caire comme à Alexandrie pour les plaisirs de toute sorte que nous promet cette saison. Les murailles se couvrent d'affiches, la construction des théâtres s'achève, le cirque et les cafés chantants font leur toilette. »

Et il annonce l'arrivée de M<sup>r</sup> Larose de joyeux souvenir, qui devient régisseur du second théâtre du Caire.

Monsieur le surintendant des théâtres et Monsieur son secrétaire sont attendus ainsi que Monsieur Rancy directeur du cirque.

Il aurait pu ajouter que de nombreuses ballerines et écuyères sont également attendues par le prochain bateau, que le *Saïd* en a déjà amené quelques unes, impatientement attendues ici dit-on, notamment Mlle Fillon, qui aurait retrouvé en arrivant, les sympathies qu'elle avait laissées en Égypte à la dernière saison.

Il est temps d'accorder les violons, la danse commence; Allons mesdames, jetez vos bonnets par-dessus les moulins, comme dans les Noces de Jannette.

Heureuse Égypte, qui ne veut pas voir qu'elle danse sur un volcan.

On attend incessamment à Alexandrie l'arrivée du duc d'Aoste avec l'escadre Italienne de la Méditerranée.

On prépare de grandes fêtes à Constantinople pour la réception de l'Impératrice. D'après la *Correspondance du Nord-Est*, six mille ouvriers sont en ce moment occupés à achever les rues par lesquelles elle doit passer, et ce nombre va être doublé et triplé. Toutes les splendeurs du luxe oriental vont être réunies.

D'après la même correspondance, il serait décidé que le Sultan s'abstiendra de présider à l'ouverture de l'isthme de Suez; mais il aurait, paraît-il, l'intention de déléguer cet honneur, non pas, comme on l'a dit, au Khédive, mais au grand-visir auquel tous les honneurs dus au Commandeur des croyants devront être rendus. Le grand-visir partirait pour l'Égypte en même temps que l'Impératrice des Français.

(*Messageur de Paris.*)

Nous recevons journellement des lettres et des communications anonymes; nous ne pouvons nous en occuper dans ce journal.

Nous l'avons déjà dit à nos correspondants anonymes, qu'ils veulent bien se faire connaître et alors nous pourrions peut-être utiliser leurs communications.

On annonce l'arrivée de MM Castelnovo et Jullien à Alexandrie, venus exprès du Caire pour prendre part aux délibérations de la commission de la presse. Il serait fort question du *Progrès Égyptien* dans cette réunion.

Ces Messieurs voyagent avec des billets gratuits pour eux et leur domesticité.

**MARCHÉ DE MINET-EL-BASSAL.**

Revue du 1<sup>er</sup> au 7 Septembre 1869.

**COTONS.**—Il y a eu reprise sur le chiffre de nos ventes qui s'est élevé pendant la semaine à près de 1800 B; mais, par contre, nos cours se sont un peu affaiblis et les dernières affaires sur disponibles se sont traitées entre 24 3/4 et 25 3/4 pour bons classements courants. Toutefois, notre marché reste calme et ne soutient que par les demandes des manufactures, la spéculation restant absolument étrangère au mouvement journalier du moment.

Sur contrat, nous avons à enregistrer quelques opérations qui ont porté sur un total de 3000 B. dans des prix très irréguliers; c'est ainsi que pour octobre, on a fait de 23 1/2 à 27, novembre 23 à 27 et décembre 23 à 25 1/2.

Nous avons vu apparaître sur notre marché quelques balles de nouveaux cotons; quatre provenaient de vieilles plantes et présentaient peu d'intérêt; une seule balle de nouvelles tiges, renfermait un produit de bel aspect, mais les qualités s'y trouvaient trop mélangées pour qu'il soit possible de formuler une opinion précise sur son classement. Constatons cependant que l'état satisfaisant de la récolte justifie pleinement les bonnes espérances qu'elle donnait et attendons-nous à voir s'ouvrir notre nouvelle campagne cotonnière dans peu de semaines.

Nous avons les circulaires de Liverpool qui établissent comme suit la situation du Stock, à la date du 19 août.

en 1869	}	Egypte.....	24,000	} Balles
		Etats-Unis...	405,000	
		Brésil.....	32,000	
		Levant.....	4,000	
		Inde et Chine	65,000	
Total Balles				227,000

contre

en 1868	}	Egypte.....	35,000	} Balles
		Etats-Unis...	215,000	
		Brésil.....	410,000	
		Levant.....	3,700	
		Inde et Chine	446,000	
Total Balles				509,700

Soit	}	Egypte	en moins	41,000	} Balles
		Etats-Unis	idem	410,000	
		Brésil	idem	78,000	
		Levant	idem	2,700	
		Inde et Chine	idem	81,000	
Total Balles				282,700	

Les existences en mer, en provenances d'Amérique à destination de ce même port, s'élevaient à la même date à 20,000 B contre 7000 à pareille époque l'année dernière.

Les nouvelles des Etats Unis, transmises par le câble transatlantique, se résument comme suit au 19 août:

Affaires calmes sur tous les marchés — *Midwing Upland* 34 1/2 cents, et la prime sur l'or 33 0/10.

Recettes de la semaine dans tous les ports de l'Union; 1500 B. contre 4000 l'an dernier, même période.

Exportation: 7000 B. dont 4000 B. pour l'Angleterre et 3000 pour la France.

Recettes totales depuis le premier septembre 1868: 2,100,500 B. (contre 2,185,000.) — Exportations: 4,433,500 B. (contre 4,634,000 Balles.) dont pour l'Angleterre 988,000 B. et pour la France 225,000. —

Stock restant dans les ports américains: 26,000 B. contre 70,000 B. l'année dernière, à la même époque.

GRAINES DE COTON.—sans changement dans la tenue du marché qui reste calme et sans intérêt. Ventes de la semaine: 3,800 ard.

prix très irrégulier flottant entre 77 et 87 PT. suivant qualité.

Les affaires sur échéances sont des plus refroidies; à peine s'est-il traité quelques milliers d'arabes à 87 PT. pour consignation Octobre et Novembre; demande complètement nulle.

**CÉRÉALES ET CÉRÉALES:** — Marché soufflé, mais sans grandes variations sur les prix, sauf un peu d'augmentation pour les blés. Les opérations de la huitaine se résument comme suite:

**Blé.** Ventes 12000 ar. dont 10000 ar. de *Sidi* de 201 à 204 P. C. et *Béhéra* de 195 à 204 P. C.

**Blé.** Ventes 22,000 arabes. — dont 12,000 *Sidi* de 195 à 198 et *Béhéra* 9000 arabes de 192 à 196.

**Q. ges.** 1500 ar. cotant en dernier lieu de 105 à 112 P. C.

Voici le détail des différents produits de la *Daira Sanieh*, qui se sont vendus aux enchères publiques le jeudi 2 septembre dernier.

**ADJUDICATION DE LA DAIRA SANIEH.**  
du jeudi 2 septembre 1869.

500 Ard. Orge adj. à Angl. Eg. B. à P. 53 1/4
500 « à la même à 53 1/4
600 « à la même à 53 1/4
600 « à la même à 53 1/2
234 Blé Béhéra à Valensin à 110 3/4
58 Lin adj. à Angl. Eg. à 135 1/2
200 Graines de Cot. I. P. Schilizzi à 60 1/4

2692 Ar. l.

800 Qx. Sucre Kamoude Minieh N° 2 adj. à Angl. Eg. Bank à 91

800 « « « Bank of Eg. à 90 1/4

500 « « « à Zervadachi à 83

500 « « « au le même à 83

500 « « « au même à 83

500 « « « à Gantès à 80 1/4

500 « « « au le même à 80 1/4

400 « « « au le même à 80 3/4

4598 Qx.

4000 B. P. Laine de l'année 1868, provenant de *Saïh* Qx. 238. 3. inventu.

**MARCHÉ DU CAIRE.**

**COMMERCE.** — Il n'y a pas d'arrivages en *Arabiques* et *Talki*, qui cotent nominativement 720 à 723 PC. pour les premières, et 346 les secondes. Cependant cinq barques sont attendues du haut fleuve, elles portent environ 1000 farde de ces deux sortes; leur arrivée à Boulak fera peut-être fléchir les prix actuels.

**Les Saïkim.** — Sont sans affaires et se raisonnent de 390 à 400 PC. les 133 1/3 rot.

**MOKA.** — Cotent de 730 à 740 PC.; affaires limitées à la consommation locale.

**CIRE JAUNE.** — Sans Stock, et prix nominaux comme suit: *Sennari* 1760. — *Saladi* 1950 P. C.

**DENTS D'ÉLÉPHANTS** — de 25 à 28 Lst. les 100 rot. suivant dimension; demande calme et Stock sans consistance.

**ESSENCE DE GÉRANIUM.** — 80 à 83 PC. le rot.

**ESSENCE.** — En sortes et en 3/4 larmes, manquant absolument; les prix suivants sont nominaux, de 320 à 350 PC. les 133 1/3 rot. pour les premières; et sans cote pour les dernières.

**NACAR.** — Petite écaille, 12 à 12 1/2 — Grande. 13 1/2 à 14 PC. l'oque.

**PEAUX.** — *Hedjazi* et *Massaoui*, 16 PC. — *Sennari* 14 PC. l'oque.

**SÉNÉ.** — En provenance du *Sennaar*, 380 P. C. les 100 rot. net; du *Hedjaz* de 4 à 5 P. C. l'oque.

**TAMARIN.** — Sans cote ni Stock.

**ÉCAILLE.** — 160 à 190 PC. le manu de 2 1/4 rot. net.

Le rapport actuel de la Piastre courante sur la place du Caire est de 156 P. C. p. 20 francs effectifs et de 195 P. C. pour la Livre Sicr.

Les 100 rotolis équivalent à 36 Oks ou 44 kilogrammes ou 99 Livres Anglaises ou 80 fontets de Vienne.

**Bulletin Commercial.**

**COTE DES CHANGES.**

Londres à vue	97 1/2	à	97 3/4
« 3 mois	banque 96 3/4	à	96 7/8
	commerce 96 1/2	à	96 3/4
France à vue	100	à	100
« 3 mois	banque 518 1/2	à	519
	commerce 519	à	520 1/2

**OBLIGATIONS.**

*Mallieh, Ministère des Finances.*

Echéance	9 à 3	mois	8	à	8 1/2
«	3 à 5	«	8	à	8 1/2
«	5 à 9	«	8 1/2	à	9
«	9 à 12	«	9 1/2	à	10
«	12 à 15	«	10	à	10 1/2
«	15 à 18	«	10 1/2	à	11
«	18 à 21	«	11	à	11 1/4
«	21 à 24	«	11	à	11 1/2
«	24 à 27	«	—	à	—
«	27 à 30	«	—	à	—
«	30 à 33	«	—	à	—

**Bons des Villages.**

Echéance du 8 Janvier 1870	—	à	—
«	1871	à	—
«	1872	à	—
«	1873	10 3/8	à 10 1/2
«	1874	—	à —
«	1875	—	à —
«	1876	—	à —

**FONDS PUBLICS**

Emprunts.	PAYMENT DES COUPONS.	
1862. . . . . 7 0/0	1 <sup>er</sup> mars - 1 <sup>er</sup> 7bre	82 1/2 85
1861. . . . . 7 0/0	1 <sup>er</sup> avril - 1 <sup>er</sup> 8bre	80 1/2 81
1861. . . . . 7 0/0	15 janvier - 15 juillet	75 3/4 76
(fin courant) 7 0/0	„ „	76 1/4 74 3/8
(fin prochain) 7 0/0	„ „	— —
Chemin de fer 7 0/0	1 <sup>er</sup> janvier - 1 <sup>er</sup> juillet	83 1/2 87
Mastapha-Pacha garant. 9 0/0	22 mai - 22 8bre	— —
Daira V-R. . . 7 0/0	8 janvier - 8 juillet	80 80 1/4
Ealim-Pacha . 8 0/0	1 <sup>er</sup> avril - 1 <sup>er</sup> 8bre	80 81
Obl. Méditerranée 10 0/0	8 janvier - 8 juillet	89 89 1/2
Actions Azilaf, (6 Livres versées) . . . . .	£ 8 1/4	8 3/8

**COURS DES MONNAIES.**

Guinée anglaise . . .	97 20/40	—	—
« égyptienne. 100	—	—	—
« russe . . . . .	79 18/40	—	10/40
« stamboulina	87 30/40	—	20/40
Pièce de 20 francs	77 6/40	—	1/40
Sequin Imp. Autr. . .	45 37/40	—	—
Medjidié d'argent. . .	46 35/40	—	25/40
Collonates . . . . .	20 28/40	—	8/40 perte
Tallari de la Reine. . .	20	—	—
Pièce de 5 Francs . . .	49 10/40	—	1/40 perte
Tallari russe . . . . .	44 27/40	—	23/40

(\*) ex-coupon

**ANNONCES.**

**ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL DE POUQUES-LES-EAUX Nièvre**

SOURCE SAINT-LÉGER  
déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860.

Eau ALCAINE, ferrugineuse, iodée et gazeuse, apéritive et reconstituante ordonnée depuis trois siècles par les médecins et employée avec un succès constant dans les maladies des voies digestives, urinaires, génitales et affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30 bouteilles (en très beau verre) — se défier des substitutions et exiger le nom de la source sur l'étiquette rose, sur la capsule et sur le bouchon.

Prix de la CAISSE de 30 Bouteilles 21 —  
« « Bouteille . . . . . — 75

**PASTILLES DIGESTIVES**

La boîte à divers arômes . . . . . 2 —

**SELS POUR BAINS STIMULANTS**

Le Rouleau  
Se défier des contrefaçons et exiger le nom de la source St Léger, les marques et le contrôle de la Société de Pouques sur tous les produits.

S'adresser pour traiter à M<sup>r</sup> Sabin PERA-GALLO seul dépositaire à Alexandrie (Egypte).

**F. CORBET**

55, rue Paradis 55,  
MARSEILLE.

**GRAND ENTREPOT**

De Meubles Neufs et d'occasion, riches et ordinaires, Meubles en bois sculpté, marqueterie, incrustation cuivre et bois noir, etc.

**AMEUBLEMENTS COMPLETS**

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureaux &c. en bois de palissandre, acajou, noyer fantaisie, &c.

**SIÈGES ET SOMMIERS ÉLASTIQUES**

**GLACES, PENDULES, LUSTRES.**

N.B. — Les achats, faits dans de bonnes conditions, permettent de vendre à prix réduits.

**EXPORTATION**

**AU PLAT DORÉ**

Rue de l'Église Anglaise.  
**PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX**  
**ET AUTRES ARTICLES**  
DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE

Le Propriétaire Gérant E. JACQUIN.

General Printing Office, Maison, Abou,